



5 Rue P PINCHON
9700 Fort de France
0596 63 70 70
communication@eglisemartinique.fr

EXAMEN DE LA LOI SUR LA FIN DE VIE

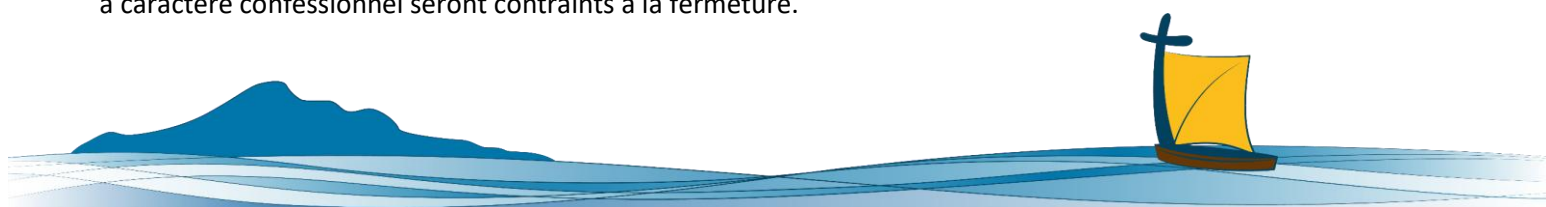
LETTRE OUVERTE DE L'EGLISE CATHOLIQUE AUX DEPUTES DE MARTINIQUE

Madame la Députée, Messieurs les Députés,

Le parlement s'apprête à examiner prochainement une proposition de loi sur l'« aide à mourir » visant à instaurer en France un droit à l'euthanasie et au suicide assisté. Ce projet de loi, le plus permissif et le plus répressif parmi ceux adoptés par les rares pays ayant légalisé une mort administrée, suscite une profonde inquiétude, entre autres, parmi les Catholiques de Martinique.

Jusqu'à présent, la France a fait, avec succès, le choix précieux et singulier de rejeter à la fois l'obstination déraisonnable et la mort provoquée, affirmant ainsi le droit de ne pas souffrir, le devoir de non-abandon et l'accompagnement de la vie jusqu'à son terme naturel.

- La solution à apporter à des personnes éprouvées par l'âge, la maladie ou le handicap n'est pas de faire mourir pour répondre à la souffrance, mais d'apporter davantage de soins compétents, de présence, de soutien, d'accompagnement. C'est là un engagement concret de la société envers la dignité des personnes. Cette conception n'est d'ailleurs pas réservée aux seuls croyants (cf. enquêtes d'opinion).
- Une telle évolution représente une rupture éthique majeure et constitue un danger réel de fracturation de notre société, où la dévalorisation de la vie favorise la propagation de la violence sous toutes ses formes. Cette loi prend un risque sociétal majeur. Elle ne prévoit aucun délit d'incitation et instaure une procédure opaque et rapide. Les proches seraient démunis face aux pressions exercées.
- Ce projet permet la suppression de ceux jugés « indignes » de continuer à vivre, par eux-mêmes ou par des tiers, en raison de leur souffrance, de leur dépendance ou de leur prétendue inutilité sociale. Sous couvert de « mourir dans la dignité », ces personnes subiraient une discrimination : ils ne bénéficieraient plus de la protection de l'interdit de tuer et seraient privées des garanties offertes par la politique de prévention du suicide.
- Les premiers touchés seraient les plus vulnérables pour qui des critères flous et invérifiables ouvriraient un accès massif à la mort administrée. Vous savez bien Madame la députée, Messieurs les députés que la peur, la souffrance, la solitude ou la pression sociale ne manqueront pas d'influencer en premier lieu les personnes pauvres, fragiles, malades, handicapées, isolées, précaires ou éloignées du système de soins et dépendantes. Les riches seront accompagnés, les pauvres éliminés.
- Enfin les soignants, déjà fragilisés, seront eux aussi violentés par cette norme sociétale, imposée au mépris de l'éthique médicale millénaire. Le pacte de confiance qui les lie aux patients et à leurs proches sera détruit pour basculer dans une relation déshumanisée. Les clauses de conscience prévues sont très limitées et tous sont menacés par la création d'un délit coercitif d'entrave à l'« aide à mourir ». Les établissements de soins à caractère confessionnel seront contraints à la fermeture.



Nous vous en prions Madame la députée, Messieurs les députés de ne pas vous affranchir de votre devoir de fraternité, ni de votre responsabilité envers les plus vulnérables. Dans un pays qui souffre encore des conséquences du crime contre l'Humanité de la traite et de l'esclavage et qui connaît aujourd'hui une poussée de violence contre la vie à tous les niveaux, toute atteinte à la dignité de la personne humaine, surtout de la part des autorités publiques instaurant un droit de se tuer ou d'être tué avec l'aide de la médecine, doit être rejetée avec fermeté.

Madame la Députée, Messieurs les Députés, êtes-vous prêts à assumer un tel choix ?

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement, quelles que soit les pressions partisans, de rejeter cette proposition mortifère ou tout au moins de vous abstenir de participer à ce vote.

Fort de France, le 20 février 2026



La responsable

Eliane CATORC



La responsable

Louise BLANCHE-BARBA



Le responsable

Franck SMITH

Le délégué de la Pastoral Sociétale

Père Pierre HENDERSON

Le délégué de la Pastoral de la Santé

Père Robert Marie BEAUFOUR

